

Notes de Présentation

Alliance nationale de l'industrie musicale

Comité permanent du patrimoine canadien

Modèles de rémunération pour les artistes et les créateurs

29 mai 2018

Bonjour,

Je suis Benoit Henry, directeur général de l'Alliance nationale de l'industrie musicale. Je suis accompagné de Jean-Pierre Caissie, membre du conseil d'administration de l'ANIM et directeur adjoint de l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick.

J'aimerais souligner que l'Association des Professionnels de la Chanson et de la Musique, qui a décliné l'invitation à comparaître, appuie les positions que nous présentons aujourd'hui.

Merci de l'invitation à comparaître devant vous.

Il est important que les artistes et les créateurs et créatrices puissent vivre de leur art au Canada. Il en va de même pour les artistes des communautés francophones et acadiennes vivant en milieu minoritaire au Canada.

Nous aborderons aujourd'hui certains défis que rencontrent les artistes en musique provenant des communautés de langue française en situation minoritaire.

Les besoins des artistes en musique dans la francophonie canadienne:

La ministre du Patrimoine canadien, Mélanie Joly, a tout à fait raison quand elle dit que le Canada est créatif. Il est maintenant temps de soutenir cette créativité.

Selon Hill Stratégie qui analyse les données de l'Enquête sur la population active: «il y avait 56% plus d'artistes en 2013 qu'en 1989».¹

Il y a donc de plus en plus d'artistes au Canada et dans les communautés franco-canadiennes. Ces artistes ont accès à de nombreux outils de production que leurs prédécesseurs n'avaient pas. Enregistrement dans des studio maison, accès via internet à des plateformes de diffusion et au public qui découvre leur travail à distance.

De nombreuses possibilités s'offrent à eux et elles. Être artiste signifie souvent investir du temps dans des métiers connexes, gestion, communications, et même gérance. Le nombre d'heures consacrées à la création diminue et passe du côté de la gestion de carrière. Rappelons qu'au Canada le revenu annuel moyen en 2010 des artistes en musique et des chanteurs était de 22 770\$ selon l'Enquête auprès des ménages. Au Nouveau-Brunswick, le revenu annuel médian d'un artiste se chiffre à 17 562\$, en dessous du seuil de la pauvreté.²

Pour les accompagner pleinement dans le développement de leur carrière, les artistes ont besoin d'un soutien accru d'expertises précises: gérance, maison de disque, booking et aide à la tournée au niveau national et aussi international. Accompagnement, formation, main d'œuvre qualifiée, occasions de réseautage. Ce sont là des besoins ciblés dans *l'Étude sur le développement des artistes et des entreprises de la musique œuvrant au sein des communautés francophones en situation*

1 Profil statistique des artistes et des travailleurs culturels au Canada. Fondé sur l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et l'Enquête sur la population active. 2014.

2 Hill Stratégies Recherche, «Artistes et travailleurs culturels dans les provinces et territoires du Canada. Fondé sur l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et l'Enquête sur la population active», Regards statistiques sur les arts, vol. 12, no 3, octobre 2014.

minoritaire réalisée en 2017 par l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques. Nous vous en enverrons une copie.

Ce sont là des éléments incontournables au développement de la carrière d'un artiste en musique.

Streaming et Taux versés

Pour aborder plus directement la question qui nous intéresse aujourd'hui, soit celle des modèles de rémunération pour les artistes et les créateurs, nous aimerions parler du *streaming* musical à partir d'internet. Avant de s'y pencher, il est important pour nous de souligner l'importance des tarifs remis aux auteurs et compositeurs lors de la diffusion à la radio. Les redevances qui sont remises aux artistes sont primordiales pour leur santé financière. De plus, quand il y a redevance, cela signifie que les chansons jouent à la radio et se font connaître par un public plus vaste. Le Rapport de surveillance des communications du CRTC en 2017 rappelait l'importance de la radio dans le quotidien des citoyens et citoyennes. 91% des francophones écoutaient la radio traditionnelle en 2016 et 89% toutes langues confondues. Il est donc important de maintenir et même d'améliorer les redevances payées aux artistes quand leurs œuvres jouent à la radio.

Pour le **streaming en ligne**, les tarifs versés aux artistes sont notablement plus bas. La Commission du droit d'auteur du Canada a décidé d'un tarif à 0,012 cents par écoute.³ Le tarif aux États-Unis d'Amérique est de 0,397 cents US par écoute, soit 25 fois plus élevé.⁴ Nous sommes rassurés que le gouvernement ait demandé une étude de la Commission. Nous croyons que des améliorations sont possibles et nous nous rangeons derrière la Coalition pour une politique

3 Tarif 8 de Ré:Sonne – Webdiffusions non interactives et semi-interactives, <http://www.cb-cda.gc.ca/decisions/2014/ReSound8-60-news-release-fr.pdf>

4 What Streaming Music Services Pay (Updated for 2018), Digital Music News, 16 janvier 2018, <https://www.digitalmusicnews.com/2018/01/16/streaming-music-services-pay-2018/>

musicale canadienne qui demande que la Commission prenne des décisions plus rapidement et en meilleure harmonie avec les tarifs ailleurs dans le monde.

Avec ces services de streaming, on parle souvent du défi de découvrabilité. Comment trouver une aiguille dans une botte de foin vous direz? C'est un peu le cas. Par l'utilisation de mots-clés, et une meilleure compréhension des algorithmes, on peut espérer à un plus grand nombre d'écoutes sur ces plateformes. Oui, nous aimerions figurer sur les listes d'écoute Spotify de Justin Trudeau. Mais les places y sont limitées.

Il est vrai que beaucoup du travail de promotion doit se faire ailleurs, dans la vraie vie, soit en donnant des spectacles, en obtenant une couverture médiatique dans les journaux locaux, les radios communautaires, dans les médias sociaux et auprès des autres façonneurs et façonneuses de l'opinion publique. Les médias liés à internet ne vivent pas dans un monde clos et séparé de la vie palpable. D'où l'importance pour les artistes en musique d'avoir un accompagnement à partir de leur communauté, de personnes en gérance, en communications, etc.

Je vous informe qu'un certain nombre d'artistes acadiens planifient en ce moment le retrait de leurs chansons des services de *streaming* qui n'offrent pas de tarifs raisonnables. Triste vous direz. Cela va à l'encontre du souhait du gouvernement qui, avec sa politique culturelle pour un Canada Créatif, désire encourager la diffusion d'œuvres canadiennes sur internet et dans les médias électroniques. Les détenteurs des droits d'auteur ont encore et toujours le droit de refuser des utilisations de leurs œuvres. Oui, les artistes des communautés francophones et acadiennes veulent occuper le cyberspace et notamment les plateformes de diffusion, mais ne veulent avoir l'impression qu'ils et elles en financent le développement. S'il n'y a pas de chansons, il n'y a pas de services de streaming.

Idem pour Youtube qui verse des redevances ridiculement basses aux créateurs et créatrices. Des catégories de rémunérations existent selon la quantité de visionnement. C'est une courbe proportionnelle qui désavantage ceux et celles

qui ont moins de visionnement. C'est un peu comme si la radio payait un tarif moins élevé aux artistes qui jouent moins souvent à la radio. L'équité est importante pour nous. Pourquoi Youtube n'est-il pas soumis aux mêmes tarifs que les autres services de streaming, surtout quand on considère que plus de 50% des Canadiens et Canadiennes écoutent de la musique sur cette plateforme.⁵

Régime de copie privée

Le régime de copie privée est un autre mode de rémunération qui se trouve à la disposition des créateurs et créatrices. En 2007, ce régime procurait aux artistes canadiens plus de 20 millions de dollars qui provenaient d'un droit perçu lors de la vente d'une cassette audio, d'un disque compact et d'un dvd. Les plus jeunes diront : c'est quoi ces affaires-là? En 2015, le régime de copie privée a réussi à distribuer un peu moins de 2,5 millions de dollars. C'est huit fois moins qu'en 2007.

D'une certaine manière, le principe derrière le régime de copie privée est d'assurer que les artistes canadiens puissent continuer à créer des chansons qui pourront servir entre autres à remplir les tablettes et les téléphones à écran tactiles. D'après nous, le régime de copie privée devrait être étendu aux appareils électroniques avec capacité de storage. Cette extension est en œuvre dans de nombreux pays. Pourquoi pas au Canada? Pour fin de comparaisons, la France dont la population est un peu moins du double de celle du Canada accorde des redevances qui sont cent fois plus élevés.⁶

Nous nous posons la question à savoir pourquoi les fournisseurs d'accès à internet ne sont pas soumis à des conditions similaires à celles des câblodistributeurs qui doivent verser une partie de leurs profits dans des fonds indépendants de production ou au Fonds des médias du Canada. Ce sont là des

5 «Consommation en ligne de contenu protégé par le droit d'auteur», préparé à l'intention d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada par Kantar TNS, mai 2018.

6 Stichting de ThuisKopie, «International survey on Private copying - Law and Practice 2016», Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

<http://www.wipo.int/publications/en/details.jsp?id=4183&plang=EN>

fonds qui aident à financer la création de films, d'émissions et de médias interactifs. Pourquoi les FAI n'ont-ils pas la même responsabilité à l'égard du contenu canadien, pour que leurs canaux de distribution puissent contribuer à la création de nouvelles œuvres et ainsi transporter de nouvelles chansons d'artistes de la francophonie canadienne.

Le nombre impressionnant d'exceptions prévues dans la *Loi*

Nous aimerions voir une nouvelle *Loi sur le droit d'auteur* qui comporte moins d'exceptions. Ou au moins des exceptions qui soient claires et qui n'auraient pas à être définies devant les tribunaux. Trop de causes récentes nous démontrent que l'exception prévue pour l'utilisation équitable dans le milieu de l'éducation n'est pas claire. Plusieurs institutions d'enseignement ont fait ce que l'on pourrait qualifier d'utilisation non-équitable d'œuvres protégées par le droit d'auteur.

Les sociétés de gestion des droits d'auteur se retrouvent trop souvent devant la cour: *Access Copyright c. York University*. Copibec dans les prochaines années face à l'Université Laval. Les ministères de l'Éducation de plusieurs provinces canadiennes se retrouveront probablement en cours contre Access Copyright.

Comme la SOCAN et Ré:sonne en musique, ces sociétés de gestion sont primordiales pour les créateurs et créatrices tant de la francophonie canadienne que du reste du Canada. Si les écoles ne payent pas pour les œuvres présentées en classe, les artistes canadiens gagneront moins de revenus et devront continuer à se trouver un 2^e ou un 3^e emploi. Je ne voudrais pas demander le même sacrifice du personnel éducatif et des autres fournisseurs de services en milieu scolaire. Nous apprécions votre travail. Merci d'apprécier le nôtre, à sa juste valeur.

Merci de votre écoute.

FIN